



## PROCÈS-VERBAL N°3

# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : mercredi 05 novembre 2025

---

**Présent(s) :** MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Guy MALBRAND (remplace Patrice HERAULT) – Jacky DESAINTJEAN.

**Via Teams :** Mme Mathilde DELANNES et M. Vincent GUICHARD (33).

---

**Excusé(s) :** Mme Sandra RENON – MM. Mickaël AUGUSTIN (64- Absent excusé) – Nicolas JASKOT (33- Absent non excusé).

---

**Assistant :** Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

**INFO :** Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

**RAPPEL IMPORTANT :** La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

**Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :**

**Référent Terrain Synthétique & Eclairage :** Vincent GUICHARD (33) @ : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr) – ☎ : 06 13 70 69 16

**Référent Eclairage :** Jean-Jacques PETIT (79) @ : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr) – ☎ : 06 08 80 72 31

**Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°02 du 07 octobre 2025.**

**Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 02 décembre 2025 - Date limite envoi dossiers : 25/11/2025**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de

la saison

## DISTRICT CHARENTE MARITIME

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### **DOMPIERRE SUR MER - STADE MARCEL BUREAU 1 - NNI 171420101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 02/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 14/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/10/2025.
- AOP du 21/10/2025 (300 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### **JONZAC - STADE DU C.E.S. - NNI 171970201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 28/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### **BUSSAC SUR CHARENTE - STADE MUNICIPAL - NNI 170730101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/11/2022 (retiré du classement).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 10/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/10/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **PONS - STADE ROGER PELLEVOIZIN 3 - NNI 172830201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 02/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **ECHILLAIS - STADE DES CHAUMES - NNI 171460101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 06/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/10/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **YVES - Stade Municipal 1 - NNI 170940201**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 06/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/10/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **YVES - Stade Municipal 2 - NNI 174830101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 01/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 182 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **PONS - STADE ROGER PELLEVOIZIN 2 - NNI 172830102**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 02/10/2025 pour un classement en niveau E7 LED, et du document transmis :

– Etude d'éclairage du 14/03/2025

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 105 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2029.**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DE LA CHARENTE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### VILLOGNON - STADE MUNICIPAL - NNI 164140101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/05/2025, ainsi que **des complémentaires documents transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/05/2025.

- AAC du 24/10/2025 (295 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

### MONTEMBOEUF - STADE MUNICIPAL - NNI 162250101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E7 LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 86 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.32
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2029.

#### 2.2 Confirmation de classement

### ROULLET ST ESTEPHE - STADE DE MONTPLAISIR - NNI 162870101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 01/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/07/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **186 Lux ( $\geq 200$  Lux minimum pour un maintien en niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### ROUILLAC - STADE JACQUES BERTRY - NNI 162860101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CCE) en date du 09/10/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 150 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.58
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT DE LA CORREZE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### CORREZE - STADE DE LA BUTTE DE CHASTRE - NNI 190620101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 06/08/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/08/2025.
- AOP du 16/10/2025 (211 personnes en pourtour et 89 personnes en tribune).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### TULLE - STADE LYCÉE PRO RENÉ CASSIN - NNI 192720401

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 16/10/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

### ST MEXANT - STADE MUNICIPAL - NNI 192270101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 30/08/2025, ainsi que des complémentaires documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 30/08/2025
- Plan des vestiaires
- rapport de visite du 30/08/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS
- AOP du 20/10/2025 (300 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2035.**

## **1.4 Avis préalable**

## **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

#### **EGLETONS - STADE LES COMBES 2 - NNI 190730102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = **106 Lux ( $\geq 150$  Lux minimum pour un maintien en niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2029.**

#### **USSEL - STADE ROGER LENIAUD - NNI 192750101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 179 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2027.**

#### **USSEL - STADE D' EYBRAIL 2 - NNI 192750202**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 144 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2027.**

## **CHAMBERET - STADE MUNICIPAL - NNI 190360101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 157 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## **TULLE - STADE ALEXANDRE CUEILLE 1 - NNI 192720101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 07/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 232 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.73
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.84

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2027.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **MEYMAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 191360102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 09/10/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 165 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## **MEYMAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 191360101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 09/10/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 200 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

### **2.4 Avis préalable**

## **VIGEOIS - STADE DE LASCHAMPS - NNI 192850101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/10/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/10/2025.

– Etude d'éclairage en date du 07/04/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,30m Ligne de Touche ; 12,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (LAMDALUX COBALT (1200W))
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 190 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **CHAMBERET - GYMNASSE ANCIENNE MARBRERIE - NNI 190369901**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 15/09/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/09/2025.

– Etude d'éclairage en date du 30/09/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 45 m x 19 m
- Hauteur minimum de feu : 8,00 m

- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (SERMES LAMDALUX LED (145W))
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 356 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

### **EYREIN – STADE MUNICIPAL – NNI 190810101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 18/10/2025 pour un retrait de classement d'éclairage.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'éclairage.**

## DISTRICT DE LA CREUSE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### SARDENT - STADE MAURICE FAURE 1 - NNI 231680101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/01/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/01/2025.
- Rapport de visite du 11/01/2025 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre
- AOP du 12/08/2025 (350 personnes en pourtour et 150 personnes en tribune)**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

#### VALLIERE – STADE MUNICIPAL – NNI 232570101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Visite de conformité des travaux pour la mise en place de bancs de touche et main courante, effectué le 29/09/2025 par M. Thierry ECOBICHON, membre CRTIS (travaux conformes).

La Commission prend note.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/12/2025.**

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### CHAMBON SUR VOUEIZE - STADE JEAN MANAIRAUD - NNI 230450101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 08/04/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 255 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2029.**

## **2.2 Confirmation de classement**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DE LA GIRONDE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **ST ESTEPHE - stade municipal 2 - NNI 333950102**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 31/03/2025, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/03/2025.
- **Rapport de la Levée des non-conformités du 01/10/2025 (Zone de Sécurité à 2,50m) effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS**
- **Rapport de conformité des travaux d'arrosage du 20/10/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2035.

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **GUJAN MESTRAS - STADE CHANTE CIGALE 1 - NNI 331990101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 18/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 23/07/2025, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/07/2025
- Rapport de visite du 28/08/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- **AAC du 16/10/2025 (100 personnes en pourtour).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/11/2035.

##### **ST MEDARD EN JALLES - Complexe AiRanegroup - NNI 334490501**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 09/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/10/2025.
- AAC du 17/10/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.**

## **VENDAYS MONTALIVET - STADE NOUGUEREDE - NNI 335400101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06/02/2025, ainsi que **des complémentaires documents transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 06/02/2025
- **Rapport de visite de Levée de non-conformités du 20/10/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS**
- AOP du 27/07/2004 (150 personnes en pourtour et 150 personnes en tribunes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.**

## **LUSSAC - Stade Municipal - NNI 332610101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 09/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/09/2025
- Rapport de Visite du 01/10/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 18/08/1997 (300 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **VILLENAVE D ORNON - COMPLEXE SPORTIF DE LA PISCINE 2 - NNI 335500402**

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 30/06/2021.

**Mise en service** : 01/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN en date du 15/10/2025, à la suite de l'Avis Préalable du 15/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/10/2025.
- Rapport de visite du 10/10/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 29/08/1997 (300 personnes en pourtour)
- **Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 01/01/2026 date limite)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 01/01/2026 (Date de la mise en service + 6 mois).**

**Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).**

## **LORMONT - STADE JULES LADOUMÈGUE N°2 - NNI 332490102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 11/01/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 10/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/10/2025.
- Rapport du 10/10/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de Jeu
- Plan des vestiaires
- AOP du 27/03/2008 (1500 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.**

## **CENON - COMPLEXE DU LORET 3 - NNI 331190203**

Cette installation n'était plus classée (retirée de classement).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 29/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/09/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **GUITRES – STADE LES GUEYTINES 1 – NNI 331980101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Visite de conformité des travaux pour la sécurisation de bancs de touche, effectué le 20/09/2025 par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS (travaux conformes).

La Commission prend note.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **CENON – COMPLEXE DU LORET 1 – NNI 331190201**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 26/08/2032.

**Mise en service :** 26/08/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 SYN en date du 30/09/2025, à la suite d'un agrandissement vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/09/2025.
- Rapport de visite du 30/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 22/09/2022 (493 personnes en pourtour)
- Tests In-Situ Initiaux du 14/10/2022 (LABO DES SOLS) : Conformes

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## **ST ESTEPHE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 333950102**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du revêtement pour la création d'un terrain pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 31/03/2025
- Plan de l'Aire de Jeu (90m x52m)
- Plan de l'arrosage
- Plan des vestiaires ((4 vestiaires joueurs de (3 de 14m<sup>2</sup> et 1 de 11m<sup>2</sup>) et 2 vestiaires arbitres de 6,00m<sup>2</sup>)

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **ST MEDARD EN JALLES - Complexe AiRanegroup - NNI 334490501**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 09/10/2025 pour un classement en niveau E6 LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 176 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.2 Confirmation de classement

### ST AUBIN DE MEDOC - STADE RENÉ ESCARRET 1 - NNI 333760101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/02/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **109 Lux ( $\geq 120$  Lux pour un maintien en niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.21 ( $\geq 0.40$  minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.45 ( $\geq 0.60$  minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2027.**

### BOURG SUR GIRONDE - STADE LÉO LAGRANGE - NNI 330670101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 212 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2027.**

### PAREMPUYRE - COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 1 - NNI 333120101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 15/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 117 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.17
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.43

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2027.**

## **ST SULPICE DE FALEYRENS - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 334800101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 22/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/10/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 117 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.16
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2027.**

## **MERIGNAC - STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°1 - NNI 332810201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 23/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/07/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 455 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/11/2027.**

## **LUSSAC - Stade Municipal - NNI 332610101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 17/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 09/09/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 138 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.33
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2027.**

## **MARTILLAC - STADE HERVÉ DE VENANCOURT 1 - NNI 332740101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 08/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 227 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## **ST Sulpice de Faleyrens - STADE DE BRANNE LÉOPOLD BARBEAU - NNI 334800201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 11/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 01/10/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 125 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.30
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.53

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2027.**

## **LORMONT - STADE CHRISTOPHE DUGARRY - NNI 332490401**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/09/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 211 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2027.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

## **LE PORGE - STADE DE LA GARENNE - NNI 333330101**

## **LE PORGE – STADE DE LA GARENNE – NNI 333330101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 11/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 13/03/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46,9
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 154 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **BOULIAC - STADE MUNICIPAL - NNI 330650101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 21/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 15/10/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2025.

– Etude d'éclairage en date du 31/05/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 154 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT DE LA VIENNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### **POITIERS - STADE DE SAINT ÉLOI 1 - NNI 861941201**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 30/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 20/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/08/2025.
- Rapport de Visite du 23/10/2025 effectué par M. Eric PAIN, membre CDTIS86
- AOP du 09/11/2020 (200 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **QUINCY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 862040102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 25/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 22/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/07/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

### **SAVIGNY L EVECAULT - STADE MUNICIPAL - NNI 862560101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/10/2025 pour un classement en niveau E6 LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 180 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **NOUAILLE MAUPERTUIS - STADE DE LA LÉZINIÈRE 1 - NNI 861800101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 30/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 29/08/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 24/03/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 186 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### **SILLARS - STADE MUNICIPAL - NNI 862620101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 15/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 07/10/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 24/03/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 205 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

## DISTRICT DES DEUX-SEVRES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **MONCOUTANT - STADE JEAN LORIT 3 - NNI 791790103**

Cette installation n'était pas classée

**Date de mise en service :** 01/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement de classement en Niveau T4 SYN en date du 23/09/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis :**

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/09/2025.
- Rapport de visite du 24/09/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AAC du 22/08/2025 (1000 personnes en pourtour).
- Tests In-Situ initiaux LABOSPORT du 16/09/2025 (Conformes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2035 (Date de la mise en service + 10 ans).**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **BESSINES - STADE DU GROS BUISSON - NNI 790340102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/07/2025.
- AAC du 23/07/2025 (300 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

##### **THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 1 – NNI 793290101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 18/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 PN en date du 30/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 30/10/2025.
- Rapport de visite du 17/10/2025 effectué par M. Guy MALBRAND, membre CFTIS
- AOP du 22/09/2022 (2386 personnes en pourtour et 614 personnes en tribune)

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **CHATILLON SUR THOUET - STADE ANDRÉ DECOUX - NNI 790800101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 01/10/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/11/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 137 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.55

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2029.**

#### **LA MOTHE ST HERAY - STADE ANDRÉ TOULET - NNI 791840101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 01/10/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 150 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### **BRIOUX SUR BOUTONNE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 790570101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/10/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/11/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

### BRIOUX SUR BOUTONNE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790570101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 IM jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 01/10/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2025.
- Nouvelle Etude d'éclairage en date du 11/02/2025 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
  - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
  - Hauteur minimum de feu : 18,00 m
  - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BRITELINE GEN2 E99288 (691W) ET E99295 (1361W))
  - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - Facteur de maintenance : 1
  - ÉCLAIREMENT moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### CHATILLON SUR THOUET – STADE ANDRE DECOUX – NNI 790800101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30/09/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025.
- Nouvelle Etude d'éclairage en date du 09/10/2023 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
  - Implantation Asymétrique : 11,00m mini et 16,00m maxi Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
  - Hauteur minimum de feu : 16,00 m

- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX GEN7 WXS270 (1550W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 113 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,39
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,58

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## DISTRICT FOOT DORDOGNE-PERIGORD

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### CREYSSE - STADE DU CHÂTEAU DU ROC - NNI 241450201

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 17/06/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 26/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

### SARLAT LA CANEDA - GYMNASSE PLAINE DES SPORTS - NNI 245209901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/10/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 8,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 350 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.70
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 05/11/2029.**

### THENON - STADE MICHEL HIDALGO - NNI 245500101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 162 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2027.**

## **PRIGONRIEUX - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 243400101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 28/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/10/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 253 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2027.**

## **NOTRE DAME DE SANILHAC - STADE HONNEUR DE LA PIERRE GRISE - NNI 243120102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 29/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

Type de sources : LED

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 183 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.66
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT HAUTE-VIENNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### ST DENIS DES MURS - STADE MUNICIPAL - NNI 871420101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 21/08/2025, ainsi que **des complémentaires documents transmis :**

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/08/2025.
- Rapport de visite du 21/08/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS
- Rapport de visite de Levée de Non-Conformités du 14/10/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS**
- AOP du 27/10/2025 (300 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### LE PALAIS SUR VIENNE - STADE DU PARC - NNI 871130301

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 01/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/10/2025.
- Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :**

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2,44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités et réception d'un AOP ou une AAC.**

**Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.**

### BERSAC - STADE M. BREJAUDE - NNI 870130101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 01/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/10/2025.
- Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :**

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2,44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités et réception d'un AOP ou une AAC.**

**Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.**

## **FEYTIAT - STADE ROGER COUDERC 2 - NNI 870650102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/10/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2035.**

## **NOUIC - STADE MUNICIPAL - NNI 871080101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Attention pour un Niveau T5, les bancs de touche joueurs (2,50ml) sont obligatoires pour un Niveau T5 (art. 3.5.9.2\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **ST PRIEST TAURION - STADE MUNICIPAL - NNI 871780101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/11/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 22/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/09/2025.
- AAC du 18/05/2022 (250 personnes en pourtour).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

#### **ST LEGER MAGNAZEIX - STADE MUNICIPAL - NNI 871600101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 21/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

#### **ST PAUL - Stade Municipal - NNI 871740101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/05/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 24/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/10/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### **ARNAC LA POSTE - STADE MUNICIPAL - NNI 870030101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 01/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/10/2025.
  - Rapport de visite du 01/10/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS
- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :**

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités et réception d'un AOP ou une AAC.**

**Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.**

## **LE PALAIS SUR VIENNE - STADE JULES FERRY - NNI 871130201**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 01/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/10/2025.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

## **LIMOGES - STADE PUY LAS RODAS 1 - NNI 870850501**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/09/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 138 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2027.**

## **FETYIAT - STADE ROGER COUDERC 1 - NNI 870650101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 03/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/10/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 245 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.78
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2029.**

## **LIMOGES - STADE DE L' AUZETTE 2 - NNI 870850602**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Niveau de Classement Eclairage (CNCE) en date du 02/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **99 Lux (150 Lux mise en service niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2027.**

## **LIMOGES - STADE AS PTT - BUXTROLLES - NNI 870850901**

### **LIMOGES – STADE ASPTT BUXTROLLES – NNI 870850901**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Niveau de Classement Eclairage (CNCE) en date du 02/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 212 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT LANDES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### LALUQUE - Stade Prat Du Curé 3 - NNI 401420103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 29/09/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 29/09/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### LALUQUE - STADE PRAT DU CURÉ 2 - NNI 401420102

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 17/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 29/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/09/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

##### ST PAUL LES DAX - STADE PLAINE DES SPORTS 1 - NNI 402790101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 03/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/10/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 361 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.74

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.85
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/11/2026.**

## **LABOUHEYRE - Parc Des Sports Des Grandes Landes 1 - NNI 401340201**

### **LABOUHEYRE – PARC DES SPORTS DES GRANDES LANDES 1 – NNI 401340201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 141 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## **LABOUHEYRE - Parc des Sports des Grandes Landes 2 - NNI 401340202**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 17/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/10/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 91 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2029.**

## **BISCARROSSE - Stade De Ragueys 1 - NNI 400460401**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 24/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/10/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 234 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2029.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT LOT ET GARONNE

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### **MARMANDE - Gymnase Lycee Val De GaronnE - NNI 471579901**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 14/09/2025
- AAC du 14/10/2025 (100 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/11/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### **FOULAYRONNES - STADE DE TRIEUX 2 - NNI 471000102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 28/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/08/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 05/11/2035.**

##### **LE MAS D AGENAIS - STADE NORBERT TEYSSIER 2 - NNI 471590102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 23/05/2025, ainsi que **des complémentaires documents transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/05/2025.
- **Rapport de visite de Levée de non-conformités du 23/10/2025 effectué par Philippe LACOMBE, membre CRTIS**
- AOP du 17/03/2025 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2035.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **FOULAYRONNES – FOOT5 PALISSADES 1 – NNI 471005501**

Cette installation n'était pas classée.

**Date de mise en service :** 06/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES

SYN en date du 17/10/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 17/10/2025
- Rapport de visite du 17/10/2025 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 06/06/2035 (date de mise en service).**

## **FOULAYRONNES – FOOT PALISSADES 2 – NNI 4710055012**

Cette installation n'était pas classée.

**Date de mise en service :** 06/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES

SYN en date du 17/10/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 17/10/2025
- Rapport de visite du 17/10/2025 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 06/06/2035 (date de mise en service).**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **ST MAURIN - STADE BERNARD THIBAUT - NNI 472600101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/10/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- ECLAIREMENT horizontal Moyen (EhMoy) = 177 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

## 2.2 Confirmation de classement

### BOE - STADE DE CANCELLES 1 - NNI 470310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 28/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/10/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 412 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/11/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### FOULAYRONNES – FOOT5 PALISSADES 1 – NNI 471005501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/09/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 168 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

**La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.**

### FOULAYRONNES – FOOT5 PALISSADES 2 – NNI 471005502

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/09/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 167 Lux

o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

**La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.**

## DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

### ST JEAN DE LUZ - STADE DE CHANTACO N° 1 - NNI 644830201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/052025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### BAYONNE - STADE ROBERT CAILLOU 1 - NNI 641020301

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/09/2025.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Attention absence de main courante sur les côtés accessibles au public vestiaires pour un Niveau T5 (art. 6.6\*).**

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### ARTIGUELOUVE - STADE GUY RAVELO - NNI 640600101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/112025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 23/06/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/06/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/11/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **SALIES DE BEARN - STADE LUCIEN CAZANAVE 2 - NNI 644990102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 23/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/10/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2035.**

## **ARUDY - STADE JEAN LATAPIE 1 - NNI 640620101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **POEY D'OLORON - STADE MUNICIPAL - NNI 644490101**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Courrier de la Mairie du 08/10/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.**

## **BAYONNE - SALLE SAINT BERNARD - NNI 641029901**

Cette installation était classée en Niveau Futsal4 jusqu'au 05/11/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 3 en date du 03/10/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/10/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**- Plan de l'aire de jeu**

**- Plan des Vestiaires**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/11/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### ST JEAN DE LUZ – STADE DE KECHILOA 1 – NNI 644830101

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 17/11/2029.

Date de mise en service : 24/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 SYN en date du 17/10/2025, à la suite d'un changement de revêtement en synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/10/2025.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- AAC du 13/02/2019 (734 personnes en pourtour, 326 personnes assises en tribune et 79 debout en tribune).
- Test in-situ initiaux : non fournis

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### POEY DE LESCAR - Plaine Des SpOrts 1 - NNI 644480101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 14/10/2024 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, et du document transmis /

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 171 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

### 2.2 Confirmation de classement

### PONTACQ - STADE FRANÇOIS MERET - NNI 644530101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 28/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/10/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 120 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.35 ( $\geq$  0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2027.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### **ST JEAN DE LUZ - STADE DE KÉCHILOA 1 - NNI 644830101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 04/03/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Niveau de Classement d'Eclairage (CNCE) en date du 20/10/2025 pour un classement en niveau E4 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 263 Lux (400 Lux pour une mise en service pour un niveau E4)
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.62
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2029.**

#### **HASPARREN - STADE CHAPITALEA 1 - NNI 642560101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Niveau de Classement d'Eclairage (CNCE) en date du 02/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LEDS, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 173 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2029.**

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

